

# Renseignements sur les maladies transmissibles pour les visiteurs et les bénévoles des établissements de soins de santé

## PRÉVENTION DES MALADIES TRANSMISSIBLES

### Qu'est-ce qu'une maladie transmissible?

Une maladie transmissible est une infection causée par des germes propagés d'une personne à une autre.

### Comment les germes sont-ils transmis?

Divers types de germes peuvent se transmettre de diverses manières :

- lorsque vous respirez ou inhalez des germes présents dans l'air;
- lorsque vous entrez en contact avec du sang ou d'autres liquides organiques (p. ex. au cours de relations sexuelles, en utilisant des aiguilles usagées ou en prodiguant des soins personnels);
- lorsque vous touchez des objets contaminés par des germes (p. ex. le téléphone, l'ordinateur);
- lorsque des gens vous toussent ou éternuent au visage;
- lorsque vous consommez des aliments ou des boissons qui n'ont pas été préparés ni entreposés correctement, car ils peuvent contenir des germes. Les personnes qui préparent la nourriture peuvent également avoir des germes qu'ils peuvent transmettre par les aliments.

### Pourquoi les patients ou les résidents des établissements de soins de santé sont-ils plus à risque de contracter certaines maladies transmissibles?

Les patients ou les résidents des établissements de soins de santé peuvent ne pas résister aussi bien aux maladies que les personnes en bonne santé en raison de leur âge, de leur maladie ou de leurs traitements. De plus, ils ont des contacts directs avec de nombreuses personnes, ce qui peut augmenter le nombre de germes auxquels ils sont exposés.

### Qu'est-ce que la poussée d'une maladie transmissible?

On dit qu'il y a une poussée d'une maladie transmissible (comme la grippe, la diarrhée ou la gale) lorsqu'un plus grand nombre de personnes sont atteintes que d'habitude.

Dans le cas d'une poussée de maladie transmissible, les employés de la santé publique peuvent travailler avec le personnel des établissements de soins de santé pour arrêter la propagation des germes.

Cela peut s'accomplir par les mesures suivantes :

- la limite des activités des patients ou des résidents, ainsi que des visites qu'ils reçoivent;
- l'interruption des admissions ou des transferts de patients ou de résidents;

- le port de vêtements de protection (comme des blouses, des masques et des gants);
- la prise d'échantillons (p. ex. des frottis du nez ou de la gorge) pour identifier les germes ayant causé la poussée.

**Que pouvez-vous faire en tant que visiteur ou bénévole pour protéger les patients et les résidents, et pour vous protéger vous-même?**

Vous devez

**1. vous laver les mains à l'eau et au savon :**

- avant de toucher les patients ou les résidents et de leur prodiguer des soins, ainsi qu'après;
- avant de leur donner de la nourriture;
- après avoir touché ou nettoyé des liquides organiques;
- après avoir été aux toilettes;
- après vous être mouché ou vous être essuyé le nez.

**2. éviter de rendre visite à des patients ou à des résidents, ou de travailler avec eux, lorsque vous avez le rhume, la grippe, la diarrhée, une infection cutanée ou d'autres maladies comme la varicelle.**

- 3. vous faire vacciner contre la grippe chaque année** — les personnes qui sont en contact avec des personnes à risque élevé peuvent se faire vacciner gratuitement contre la grippe. Communiquez avec votre prestataire de soins ou le personnel de la santé publique pour obtenir plus de renseignements.
- 4. préparer les aliments de façon sécuritaire** si vous en apportez à un patient ou à un résident. La préparation sécuritaire des aliments veut dire qu'il faut cuire les aliments complètement, les mettre au réfrigérateur une fois cuits et ne pas les conserver à la température ambiante. **Il faut garder au chaud les aliments chauds et conserver au froid les aliments froids!**

*Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec le service suivant :*

*Tampon du bureau local de la santé publique*